

Histoire de l'adoption coréenne

Tobias Hübinette

(Eleana Kim, éd., *Community 2004. Guide to Korea for overseas adopted Koreans*, Overseas Koreans Foundation, 2004)

L'adoption internationale, le mouvement des enfants des pays principalement non occidentaux aux parents adoptifs de l'Ouest, fut amorcée sur une grande échelle dans le cadre de la guerre de Corée (Benet, 1976: 120-136). L'adoption internationale de la Corée est intimement liée au déclin de la société traditionnelle coréenne et à la dispersion des personnes d'ethnicité coréenne de la péninsule coréenne. À partir de l'effondrement de la dynastie Chosôn, et en s'intensifiant à l'époque coloniale, cette dispersion atteignit son apogée avec la division nationale et la guerre civile et atteignit sa conclusion avec la montée de l'industrialisation d'après-guerre. Tous ces événements dramatiques, et à tous égards tragiques, eurent lieu en moins d'un siècle et au cours de trois générations, affectant chaque individu coréen qui luttait pour survivre et provoquant une pression extrême sur toutes les familles coréennes qui essayaient de rester ensemble dans le chaos.

L'exode moderne du peuple coréen commença en 1860, en raison de la flambée de la famine et des conditions misérables des provinces du nord (Lee Kwang-kyu, 2000: 6-13). La première vague d'émigrants trouva son chemin sur le territoire russe de l'Extrême-Orient (à la frontière de la Corée du Nord d'aujourd'hui), et à partir de 1869, des Coréens commencèrent à se déverser en grand nombre dans la Mandchourie chinoise. À partir de 1881, des étudiants coréens allèrent vers le Japon, et, en 1903, l'émigration vers les États-Unis fut initiée par le travail sous contrat. Ces quatre pays, la Russie (plus tard Union soviétique et Asie centrale), la Chine, le Japon et les États-Unis, ont depuis lors été les pays d'accueil les plus importants pour la diaspora coréenne (Back, 2001; Cui, 1990; Hurh, 1998; Lee Kwang-kyu, 1993; Ryang, 2001).

La période coloniale, avec ses schémas de migration extrême (voir Kim et Sloboda, 1981), changea la société coréenne de façon irrévocable alors que le pays et son peuple étaient impitoyablement exploités par le Japon impérial. Au moment de la capitulation du Japon, en tout 4 millions de Coréens— un surprenant 16 pour cent de la population entière — devaient se trouver hors de la péninsule, tandis qu'un total de 40 pour cent de la population adulte avaient été déracinés et déplacés (Eckert et al, 1990: 322). Au total, 266 000 hommes coréens furent mobilisés pour le service du travail (kyosei renko) au Japon, tandis que 320 000 furent appelés comme personnel militaire et stationnés dans le vaste empire japonais. Un total de 70 000 de ces hommes moururent sous les épreuves lors des opérations de guerre ou comme victimes fortuites de la bombe atomique à Hiroshima et à Nagasaki (Dower, 1986: 297; Ryang, 1998; Yoneyama, 1995). De plus, des dizaines de milliers de jeunes filles avaient été forcées de servir comme femmes de réconfort (chôngsindae) dans l'armée japonaise, dont une minorité survécut et retourna en Corée après la guerre (Kim Hyun Sook, 1997; Kim-Gibson, 1999; Yoshiaki, 1995).

Pour les Coréens, 1945 signifierait la libération de la domination japonaise, l'occupation par les troupes américaines et russes, la partition le long du 38^{ième} parallèle, le rapatriement et la relocalisation des compatriotes de l'Empire japonais qui s'effondrait, et le début des mouvements de migration interne massive (Lee Hyo-Jae, 1985). En 1948, la division fut formalisée par l'établissement de deux régimes dictatoriaux opposés, tous les deux purgeant systématiquement ses adversaires idéologiques et entraînant plus de massacres et de flots de réfugiés. Enfin, la guerre de Corée, une guerre civile qui devint un conflit international entre les superpuissances de la guerre froide, aboutirent à quelque chose de similaire à un génocide avec 3,5 à 4 millions de soldats et de civils tués des deux côtés, ce qui représente 10-15 pour cent de l'ensemble de la population ethnique coréenne (Halliday & Cumings, 1988: 200-201; Hong Sung-Won, 2000).

Les différentes façons de calculer l'ampleur de ces mouvements de population entre 1945 et 1953 ont été examinées par Kim Choong Soon (1988) et James Foley (2001, 2002) dans leurs études des familles séparées, et par Shin Eui Hang (2001) dans un rapport sur les effets de guerre. Selon le démographe principal de la Corée et la source la plus fiable, Kwon Tai Hwan, jusqu'à 2,6 millions de personnes se retrouvèrent en Corée du Sud au cours de ces années, constituant éventuellement 14 pour cent de la population. De ce nombre, 1,4 million avaient été rapatriés de tous les coins de l'empire japonais, et 1,2 millions étaient des réfugiés venant de la Corée du Nord, tandis que 300 000 autres avaient pris l'autre direction et étaient allés vers le Nord.

Ces événements historiques et contextes sociaux sont des pré-requis à la compréhension de l'adoption internationale de la Corée. Les statistiques sur les enfants placés en institution données par les consultants en protection sociale de Church World Service, Charles Chakerian (1968: 40-44) et Helen Miller (1971), sont révélatrices. En 1945, lorsque la domination japonaise s'est terminée, il y avait seulement 38 établissements de protection de l'enfance dans le pays, habités par 3 000 enfants, alors qu'au

déclenchement de la guerre en 1950 après le rapatriement et les mouvements des réfugiés du Nord, ces chiffres avaient augmenté à 215 établissements et 24 945 enfants. Enfin, dans la Corée de l'après-guerre de 1957, cinq ans après l'armistice et la séparation et la destruction de nombreuses familles, on comptait 482 établissements et 48 594 enfants qui y vivaient.

Les premiers orphelinats de style occidental furent implantés par les missionnaires à la fin du 19^e siècle, et de nombreux autres furent établis par des soldats pendant la guerre (Ch'oe Won-kyu, 1996; Paik Lak-Geon George, [1927] 1980). Sur 273 établissements de protection de l'enfance en vigueur en 2002, 177 ont été créés avant 1960 et pas moins de 144 dans les années 1950, dont la majorité absolue peut être attribuée aux Occidentaux (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 2001). Ch'oe Won-kyu soutient dans son étude sur les organismes bénévoles étrangers en Corée, que l'introduction d'établissements de protection sociale charitables et philanthropiques par les missionnaires dans les années 1890 suivie par les activités de secours militaires pour les réfugiés pendant la guerre a effectivement posé les fondements du travail social moderne coréen et son accent sur les soins institutionnels et privés, empêchant ainsi la formulation d'une planification et d'une politique sociale globale.

Il est même possible de dire que l'aide occidentale moderne aux pays en développement a en fait été établie après la guerre de Corée, puisque qu'un grand nombre de ces pratiques — incluant le parrainage, le placement et l'adoption d'enfants, l'installation des hôpitaux et des orphelinats, et l'assistance technique et éducative— furent testées en Corée pour la première fois (Alvernaz & Tieszen, 1958; Molumphy, 1984: 107-134; Tieszen, 1966). De cette façon, la Corée est devenue fortement dépendante des ressources étrangères et des initiatives privées inhibant le développement de son propre système de protection sociale. Par exemple, les établissements recevaient plus de soutien des organismes bénévoles étrangers s'ils avaient plus d'enfants, créant ainsi des incitations économiques pour les administrateurs d'orphelinat à recueillir autant d'enfants que possible.

Enfants de la guerre

Les enfants de Corée souffrirent énormément durant la guerre, alors que Séoul changea de mains quatre fois et que les armées défilèrent à travers la petite péninsule, ravageant le pays et causant d'énormes destructions. Déjà en 1951, l'Agence des Nations unies pour le relèvement de la Corée estima le nombre d'enfants orphelins à 100 000, et en 1953, il y avait 293 000 femmes veuves s'occupant de 516 000 enfants de moins de treize ans (Republic of Korea National Red Cross, 1977: 71; Ressler, Boothby & Steinbock, 1988: 37-43). En 1954, lorsque les organisations occidentales de secours commencèrent à arriver dans le pays, un total de 2 millions de personnes de moins de 18 ans avaient été déplacées de leurs foyers (International Union for Child Welfare, 1954).

La réaction immédiate parmi les soldats sur le sort misérable des orphelins fut un mélange d'évacuations, de collectes de fonds pour la nourriture et les vêtements, la mise en place des orphelinats, et surtout l'intégration spontanée de la garde d'enfants dans les bases militaires en tant que mascottes, domestiques ou interprètes du régiment. Dans de nombreux cas, ces relations se développèrent en une sorte d'adoption informelle (Tise, 1992). Par exemple, en 1950, les pilotes américains sortirent 950 orphelins de Séoul alors que la ville tomba du côté Nord et les placèrent dans un orphelinat sur l'île de Cheju. Connu sous le nom de « *Operation Kiddy Car* », cet événement fut immortalisé plus tard par Hollywood dans le film *Battle Hymn* (1956). Certains de ces orphelins de guerre, parmi les premiers à être adoptés aux États-Unis peu après la guerre, ont écrit de fascinantes autobiographies témoignant de l'aide humanitaire que l'armée a apportée aux enfants coréens (Anthony, 1960; Park Clement, 1998; Blanc, 1995).

Entre 1950 et 1953, 1,3 millions d'Américains servirent en Corée en excluant les contingents plus petits de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Colombie, de l'Éthiopie, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, du Luxembourg, des Pays-Bas, des Philippines, de la Nouvelle-Zélande, de la Thaïlande et de la Turquie, qui prirent aussi part à la guerre du côté de la Corée du Sud en tant que troupes de l'ONU (Halliday & Cumings, 1988; Hastings, 1988). De plus, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Inde et l'Italie participèrent avec les hôpitaux militaires. De plus, 60 000 soldats américains devaient rester stationnés en permanence en tant que la 8^e armée américaine (Eighth United States Army) pour protéger les intérêts de la sécurité de l'Amérique dans la région de l'Asie-Pacifique. Comme toujours en temps de guerre, les femmes sont le lot des vainqueurs, et la guerre de Corée ne s'avéra pas être une exception à cette règle. Il n'est guère surprenant que l'exploitation sexuelle des femmes coréennes eut lieu à une grande échelle pendant la guerre (Hanley, Choe et Mendoza, 2001).

Les nombreuses femmes coréennes qui avaient eu des relations intimes avec les étrangers étaient rejetées et stigmatisées par la société coréenne, comme l'étaient leurs enfants dans un pays obsédé par le métissage (Commission nationale des droits de l'homme de Corée, 2003; Okazawa-Rey, 1997). Par conséquent, une migration massive des épouses coréennes des militaires américains commença immédiatement après la guerre, avec 100 000 Coréennes déménageant aux États-Unis (Hong Sawon, 1982; Kim Bok-Lim, 1972).

Ces femmes, représentant 10 pour cent de tous les Coréens ethniques dans le pays, ont joué un rôle important dans l'histoire coréenne-américaine puisqu'on estime que 40-50 pour cent de tous les Coréens aux États-Unis peuvent retracer leur immigration au parrainage d'une femme d'un militaire américain.

Les produits de ces relations inégales et trop souvent temporaires entre soldats de l'ONU et Coréennes, connus par les néologismes Amérasiens, Eurasiens ou bébés des GI, étaient souvent abandonnés par les deux parents et composaient une bonne proportion d'environ 10 000 enfants qui vivaient dans les rues après la guerre (Ressler, Boothby & Steinbock, 1988: 37-43). Le nombre exact d'enfants mixtes qui sont nés en Corée au cours de ces années n'est pas connu (Bowman, Gjenvick & Harvey, 1961: 35-36). Hurh Won Moo (1972) estime un total de 12 280 nés entre 1950 et 1965, dont la moitié ont fini par être adoptés aux États-Unis ou dans d'autres pays occidentaux.

La question des enfants métis et des orphelins de guerre et leurs conditions difficiles en Corée fut largement débattue dans les médias occidentaux et les chiffres furent souvent exagérés (Chakerian, 1962; Miller, 1971). *National Geographic*, *Time*, *Life*, *Readers' Digest*, *Saturday Review* et *Ladies' Home Journal* publièrent tous des articles au sujet des enfants métis en Corée, et l'organisation chrétienne humanitaire Vision Mondiale réalisa un documentaire. En 1954, le documentaire de Vision Mondiale, *Other Sheep*, fit une tournée en Amérique pour informer le public du sort des orphelins de guerre métis en Corée. Lors d'une réunion à Portland, Oregon, Harry et Bertha Holt rencontrèrent le président de Vision Mondiale, Dr. Bob Pierce en personne. La réunion aboutit à la décision du couple d'adopter huit enfants métis de la Corée, et finalement de fonder leur propre agence d'adoption.

Les premières adoptions internationales formelles d'enfants coréens eurent lieu en 1953 aux termes de Seventh Day Adventists [Adventistes du septième jour]. Autorisées par le gouvernement coréen, elles furent rendues possibles par la Refugee Relief Act [Loi sur l'aide aux réfugiés] adoptée par le Congrès américain la même année, qui permit la pratique douteuse d'adoption par procuration (Bowman, Gjenvick & Harvey, 1961: 35; Chakerian, 1968). Pourtant, il est impossible de dire si les quatre cas traités au cours de l'année sont les premières adoptions internationales de la Corée puisqu'il y a preuve d'adoptions précédentes informelles ayant lieu déjà pendant la guerre.

Un télégramme d'United Press daté du 23 septembre 1952 déclare que Song Rhee Wo âgé de 10 ans, un de ces nombreux orphelins qui avaient été pris en charge par des soldats, est en chemin vers son foyer adoptif en Amérique par une autorisation spéciale des présidents Truman et Rhee mettant de côté la loi sur l'immigration, basée en ce temps-là sur la race, qui interdisait l'entrée des Asiatiques. D'autres articles du temps de guerre mentionnent des plans pour adopter des orphelins, et en 1951 les autorités américaines avertirent ouvertement leurs soldats de ne pas trop s'attacher aux enfants non officiellement adoptés en Corée (*Pacifique Stars and Stripes* 8/21/51). En juillet 1952, Kim Yoon Joong arriva à San Francisco en tant que fils adoptif de M. et Mme Beauchamp. Yoon Joong avait été le porteur de leur fils Victor en Corée avant qu'il soit tué, et la dernière volonté de Victor était que ses parents fassent venir le garçon coréen aux États-Unis. En conséquence, un nombre inconnu d'enfants coréens doivent s'être retrouvés dans les pays occidentaux accompagnés de militaires et du personnel diplomatique retournant au pays ou des missionnaires et des travailleurs humanitaires en tant que premiers parents adoptifs pendant les années de guerre.

L'absence totale d'un cadre juridique inquiéta le gouvernement coréen au cours de ces premières années agitées de l'adoption internationale de la Corée quand les individus étrangers et les organismes bénévoles se considérèrent comme les tuteurs des enfants du pays. Le pur chaos en Corée déchirée par la guerre permet de comprendre comment cela doit avoir été facile et tentant pour les soldats de l'ONU et autres Occidentaux de simplement saisir n'importe quel « orphelin » coréen errant dans les rues et de le faire sortir du pays. En 1952, le gouvernement coréen présenta un système d'établissements de protection sociale et un projet de parents d'accueil en réponse aux nombreux enfants rendus orphelins par la guerre. Ces étapes devaient devenir le début de l'adoption domestique en Corée (Yi Mi-sôn, 2001: 6). En 1955, l'Assemblée nationale essaya de créer une loi pour l'adoption internationale, mais le projet fut jugé trop prématuré (Yi Sôn-ok, 2001: 30). Au lieu de cela, commencèrent les préparatifs d'une deuxième tentative à partir de 1957 lorsque la Charte des enfants fut promulguée, qui aboutit finalement à la loi sur l'adoption de 1961.

Le 20 janvier 1954, avec un décret présidentiel et sous le patronage de la Première dame de Corée du Sud, Francisca Donner, le Service de placement d'enfant (Adongyanghohoe) fut fondé avec les premières subventions de l'étranger et subordonné au ministère de la Santé et des Affaires sociales dans le but d'assurer l'adoption internationale d'enfants métis aux États-Unis et aux autres pays occidentaux qui avaient participé à la guerre du côté du Sud (Bowman, Gjenvick & Harvey, 1961: 43-44; Chakerian, 1963: 19-20; Tahk, 1983). Entre 1954 et 1957, le Service de placement d'enfant travailla avec le Service Social International basé à Genève traitant des questions de bien-être de l'enfant depuis les années 1920, et signa

des accords bilatéraux avec les différents pays de réception comme avec la Suède en 1966 (ministère des Affaires sociales, 1967: 38 - 41).

En 1955, un troisième organisme autorisé entra en scène, ainsi Catholic Relief Service commença à placer des enfants coréens dans les familles catholiques en Amérique. En 1957, le Service Social International lança son propre programme d'adoption (interrompu en 1966), et en 1958 la Welcome House de Pearl S. Buck commença aussi à adopter des enfants de la Corée (Bowman, Gjenvick & Harvey, 1961: 44-45; Miller, 1971). En 1956, le fermier américain Harry Holt qui avait lui-même adopté huit enfants métis de la Corée en 1955, fonda l'agence d'adoption qui porte encore son nom. L'agence de Holt devint rapidement une organisation dominante dans le domaine de l'adoption internationale tant en Corée que dans le monde, plaçant la moitié des adoptions de la Corée et plus de 100 000 enfants de divers pays non-occidentaux (Holt, 1982, [1956], 1992a, 1992b; Holt Children's Services, 1985; Holt International Children's Services, 1992).

En fait, il est fort probable que sans les activités de Holt, l'adoption internationale de la Corée ne serait jamais devenue de dimensions gigantesques comme elle est devenue. Dès le début, selon de nombreuses critiques exprimées par les professionnels dans le domaine l'adoption, l'agence Holt mena des procédures rapides, abusa de l'adoption par procuration, rendant possible la « vente de bébés par correspondance », ne respecta pas les normes minimales, affréta des avions remplis d'enfants qui furent perçus par beaucoup comme des navires négriers modernes, et acceptèrent des couples qui avaient été rejetés par d'autres agences, tout en donnant priorité aux fondamentalistes chrétiens comme parents adoptifs et en faisant attention aux spécifications de l'âge et du sexe ainsi que l'appariement des races (Herman, 2002). Harry Holt, n'ayant aucune expérience antérieure dans le domaine du bien-être de l'enfant, était plutôt fébrilement entraîné par le zèle chrétien fondamentaliste de sauver les enfants de Corée. Holt, citant Isaïe 43:5, conçut prophétiquement l'adoption internationale à jouer un rôle dans un plan divin pour l'accomplissement de la volonté de Dieu (Holt, [1956], 1992a: 55):

« Je ferai venir du levant ta semence, et je te rassemblerai du couchant; je dirai au nord: Donne, et au midi: Ne retiens pas; amène mes fils de loin, et mes filles du bout de la terre, chacun qui est appelé de mon nom, et que j'ai créé pour ma gloire, que j'ai formé, oui, que j'ai fait. »

Le couple évangélique de l'Oregon se transforma en des célébrités pour leur programme d'urgence de style missionnaire pour sauver les enfants métis de la Corée, et attira tellement d'attention à la fois en Corée et aux États-Unis que beaucoup croient aujourd'hui qu'ils ont initié non seulement l'adoption des enfants coréens, mais aussi l'adoption internationale elle-même. Le lobbying réussi de Holt vit la réalisation du soi-disant projet de la loi sur l'orphelin (Orphan Bill) adopté par le Congrès américain en 1957, remplaçant ainsi la loi temporaire sur l'aide aux réfugiés et assurant l'avenir de l'adoption internationale de la Corée aux États-Unis. En 1961, avec un amendement du Congrès de la loi sur l'immigration et de la nationalité (Immigration and Nationality Act), on donna à l'adoption internationale une place permanente dans la loi américaine. Ce projet de loi mit également un terme à l'adoption par procuration (Breckenridge, 1977).

Entre 1953 et 1959, 2 899 enfants coréens furent adoptés à l'étranger, en excluant les données manquantes de Catholic Relief Service, un petit nombre adoptés par American Soul Clinic et les adoptions privées passant, par exemple, par le personnel du Centre Médical national et de la Mission scandinave en Corée. Miller (1971) a estimé à cent ou deux cents par année, et plus de la moitié ont passé par Holt. Une majorité des enfants étaient des métis puisque leur ratio constituait 70-90 pour cent jusqu'en 1959, lorsque les enfants coréens de souche commencèrent à prendre le relais. C'est principalement Holt qui à un stade précoce avait passé à l'adoption d'enfants coréens de souche puisque 85 pour cent des placements par Seventh Day Adventists et 60 pour cent des placements par le service de placement ont été enregistrés comme mixtes (Bowman, Gjenvick & Harvey, 1961: 41 -43). Chin Kim et Timothy Carroll (1975) donnent le nombre exact de 4 494 enfants métis ayant été adoptés à l'étranger entre 1958-1974, dont 955 étaient d'origine afro-américaine. Les enfants qui ont quitté le pays au cours de cette première phase de l'adoption internationale de la Corée étaient principalement des filles, abandonnées dans les rues pendant et après la guerre ou cédées aux institutions ou directement aux agences d'adoption (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 1999). Le principal pays de destination fut les États-Unis où les enfants coréens allaient dominer l'adoption internationale pendant 38 ans d'affilée. De plus, un petit nombre avait commencé à arriver en Norvège (à partir 1955), en Suède (à partir de 1957) et en Angleterre (à partir de 1958).

L'industrie de l'adoption

En 1960, le soulèvement des étudiants du 19 avril mit fin au régime de plus en plus autocratique du président Syngman Rhee, qui fut suivi par une période de démocratisation. Mais la révolution militaire de 1961 mit brutalement fin à cette courte expérience avec la démocratie, et installa un régime dictatorial

militaire caractérisé par une oppression sévère des étudiants et des travailleurs, qui était dirigé par la théorie de la modernisation, du développementalisme et d'anticommunisme fervente (Choi Chungmoo, 1995; Shin Gi-Wook, 1998). Au moment de la prise de contrôle militaire, la Corée était encore une société agraire souffrant des symptômes typiques des pays en développement de pauvreté massive et de surpeuplement. Les deux principales mesures appliquées pour diminuer la population étaient la planification familiale et l'émigration, alors que l'adoption internationale était utilisée comme une combinaison des deux (Lee Sea Baick, 1989). Par conséquent, l'ère des régimes autoritaires avec Park Chung Hee (1961-1979) et Chun Doo Hwan (1981-87) devait devenir les années où l'adoption internationale fut témoin de son apogée puisque trois placements sur quatre eurent au cours de la période.

Une des premières actions du gouvernement militaire fut de passer la Loi spéciale sur l'adoption d'orphelin (Koaibyangt'ûgryêbôp), la première loi moderne sur l'adoption, le 30 septembre 1961, suivie par la Loi sur la protection de l'enfance, afin de faciliter l'adoption internationale comme une alternative aux soins institutionnels coûteux (Chang Pilwha, 1996; Kim Chin & Carroll, 1975; Tahk, 1986a). Une base légale pour l'adoption internationale d'enfants coréens fut finalement établie par ce décret, rendant les adoptions privées illégales et établissant un cadre pour le programme d'adoption le plus efficace au monde avec des agences performantes, des procédures rapides et des logistiques sécurisées (Penner, 1996: 35-36; Pyôn, Yi & Kim, 1999: 47-48). Après un amendement en 1967, la loi stipulait que chaque adoption devait avoir lieu conformément à la loi coréenne et par le biais d'une agence agréée par le gouvernement et travaillant en étroite collaboration avec un équivalent de l'Ouest, dont tous les deux facturaient les parents adoptifs pour les honoraires (Tahk, 1986a: 80-81). Les agences mandatées pour l'adoption internationale étaient tenues d'employer des travailleurs sociaux professionnels, des médecins et des infirmiers pour diriger les orphelinats, en plus d'assurer le placement en famille d'accueil et l'adoption domestique.

En 1964, la Korea Social Service commença à traiter les adoptions internationales ; c'était la première agence à être entièrement gérée par les Coréens. En 1965, le Service de placement d'enfant fut réorganisé en une agence privée et renommé Social Welfare Society en 1972 (Tahk, 1983, 1986a). En 1972, l'Eastern Child Welfare Society fut fondée en tant que la quatrième des agences coréennes traitant encore l'adoption internationale aujourd'hui. Ainsi, au début des années 1970 pas moins de sept agences opéraient dans le domaine: Seventh Day Adventists, Child Placement Service, Catholic Relief Service, Holt Children's Services, Korea Social Service, Welcome House et Eastern Child Welfare Society (Chakerian, 1968: 49-57). Une agence spéciale pour l'adoption domestique fut créée en 1964 afin d'équilibrer les chiffres des adoptions internationales. Appelée Christian Adoption Program in Korea, elle fut plus tard absorbée par la Holt en 1976 (Chakerian, 1968; Miller, 1971; Yi Mi-sôn, 2001: 7). Entre 1962 et 1970, un programme pour l'adoption domestique fut ouvertement promu, exigeant que les travailleurs et les responsables du gouvernement du pays prennent soin d'un orphelin. À la suite de cette campagne nationaliste obligatoire, la décennie se termina comme étant la seule où les adoptions domestiques dépassèrent les adoptions internationales — 8 247 cas par rapport à 6166 (Chông & An, 1994: 13).

Le programme de planification familiale lancé en 1962 devait devenir la politique de contrôle de la démographie la plus réussie de tous les pays en développement en termes de réaliser l'objectif de réduire le taux de fécondité. Au moment où il fut dissous à la fin des années 1980, le nombre moyen d'enfants par femme avait diminué de 6,3 en 1960 à 1,6 en 1990 (Kim Son-Ung, 1981; Nam & Ro, 1981). Le programme comprenait le contrôle des naissances, l'éducation sexuelle, la popularisation des différents types de contraceptifs, des incitations économiques et des réductions d'impôt pour persuader les familles à avoir moins d'enfants, une politique de l'enfant unique quelque peu clémente, l'avortement qui fut légalisé en 1973, et la vaste utilisation de stérilisation — avec plus de 200 000 cas enregistrés entre 1962 et 1975 (Donaldson, 1981: 251).

Le programme a été fortement critiqué par les féministes coréennes pour sa complicité dans la limitation des droits de reproduction des femmes, tout en ayant en même temps conservé la préférence pour les fils fondée sur le confucianisme et le système de registre de chef de famille, *hojujê*, centré sur l'homme (Cho Hyoung, 1997; Kim Eun-shil, 1996; Lee Hye-kyung, 1994; Oum, 2003). Yeonoak Baik et Jin Young Chung (1996) ont identifié d'autres ramifications du programme telles qu'une importante disproportion de sex-ratio et une fréquence élevée d'avortements. Le sexe-ratio à la naissance se tenait à 116,8 en 1990, comparativement à une normale de 106,0, ce qui signifie qu'en 2015, il y aura 700 000 hommes supplémentaires dans le marché du mariage, et selon certaines estimations, plus de la moitié des Coréennes mariées ont subi un avortement en raison de la préférence pour un fils. La Corée a gagné la réputation de « paradis de l'avortement » avec l'un des taux d'avortement les plus élevés au monde (Kim Tai-Hun, 1997; Park Sook-ja, 2001; Tedesco, 1996). En 2003, le taux de natalité coréen avait baissé à un simple 1,17 représentant le plus bas au monde, et cela est attribué à une tendance au mariage tardif et une augmentation drastique du nombre de divorces (Lowe-Lee, 2003). Cette chute démographique ne devrait pas être une surprise après des décennies de politique de population patriarcale sous la forme d'avortements sélectifs, d'adoptions et de stérilisations, décimant sérieusement le taux de fertilité de la

population féminine, et le fait que des dizaines de milliers de femmes ont quitté le pays pour le mariage international.

Envoyer des gens dans les pays étrangers ayant besoin de main-d'œuvre bon marché était une autre méthode utilisée pour diminuer la population. À partir de 1962, les programmes de l'émigration vers l'Argentine, le Brésil, la Bolivie et le Paraguay en Amérique latine, vers l'Allemagne de l'Ouest, la France et la Scandinavie en Europe et vers des pays producteurs de pétrole comme l'Arabie Saoudite, envoyèrent des dizaines de milliers de Coréens à l'étranger qui contribuèrent au développement économique du pays avec les envois de fonds (Hong & Kim, 1979; Kim Dae Young & Sloboda, 1981: 115-117; Stahl & Arnold, 1986; Yoo, 1996). Beaucoup de ceux qui allèrent à l'étranger étaient en fait des re-migrants, car selon certaines estimations, la moitié de tous les Coréens en Amérique latine et un quart de ceux aux États-Unis étaient originaires du Nord (Grinker, 1998: 104). Le Canada, l'Australie et plus récemment la Nouvelle-Zélande étaient également des destinations populaires pour les Coréens quittant leur pays (Coughlan, 1995).

Le pays d'accueil le plus important au cours de la période de l'après-guerre devait être les États-Unis, recevant les trois quarts de ceux qui allèrent à l'étranger et avec les chiffres de l'immigration annuelle de la Corée excédant 30 000 entre 1974 à 1990 (Chang Edward Taehan, 2000; Hurh, 1998; Tomasko, 1996; Yoon In-Jin, 2001). Les principales raisons en sont bien sûr le statut semi-colonial du pays dans l'ordre mondial américain, avec le changement en 1965 de la loi sur l'immigration américaine qui depuis 1924 avait exercé une discrimination envers les Asiatiques (Lim, 1985; Takaki, 1998; Wu, 2002). Toutefois, contrairement aux écrivains coréens nationaux, il y a une tendance parmi les érudits coréens-américains et asiatiques-américains à négliger tant l'adoption internationale que le mariage international lors de la comptabilisation de l'histoire d'émigration, même si les adoptés et les épouses de militaires constituent ensemble un cinquième de tous les Coréano-Américains. Ces deux groupes, victimes d'une combinaison de l'impérialisme américain et du patriarcat coréen, font presque parallèles l'un et l'autre dans les statistiques et peuvent être considérés comme des rappels physiques de l'énorme déséquilibre de pouvoir dans la relation entre les deux pays (Kim Bok-Lim, 1977; Lowe, 1996). Au total, entre 1962 et 1977, 300 000 Coréens ont quitté le pays, avec le mariage international (16,9 pour cent), l'adoption internationale (14,8 pour cent), et l'invitation à travailler (68,1 pour cent) comme raisons déclarées (Hong & Kim, 1979: 42). Au total, 1 million de citoyens coréens ont déménagé dans d'autres pays après la guerre de Corée, dont 15 pour cent sont des adoptés et au moins autant d'épouses de soldats américains ou d'hommes occidentaux (Overseas Koreans Foundation, 1999).

Dans une période de 30 ans depuis le début du premier plan économique de cinq ans en 1962, l'état développemental autoritaire de la Corée se transforma d'une société agricole à une nation industrielle moderne à une vitesse étonnante avec un rendement terrifiant. Entre 1967 et 1976, 6,7 millions de personnes migrèrent des zones rurales vers les villes à croissance rapide impliquant près de 20 pour cent de la population alors que le processus de prolétarisation créa des travailleurs d'usine à partir des paysans en à peine une génération (Choi Jang Jip, 1995: 28; Song Byung-Nak, 1992). En 1960, 39,9 pour cent de la population travaillaient dans l'agriculture, par rapport à 9 pour cent en 1990, avec 18,6 par rapport à 44,7 comme distributions respectives en pourcentage pour l'industrie.

Un aspect important de l'industrialisation coréenne, souligné par Hagen Koo (2001: 23-45) dans son étude sur la formation de la classe ouvrière coréenne, est la forte dépendance à la main-d'œuvre féminine. Le taux de prolétarisation était plus élevé chez les femmes que chez les hommes — une augmentation de 7,4 fois entre 1963 et 1985 a été notée contre 5 fois pour les hommes. En 1976, les femmes représentaient 53 pour cent de la main-d'œuvre industrielle, et deux sur trois étaient des jeunes filles non mariées âgées entre 15 et 25 ans, un fait important à tenir compte lorsqu'on tente de comprendre les conditions de l'adoption internationale de la Corée au cours de ces décennies, puisque beaucoup de ces femmes devaient devenir des mères biologiques (Hong Sa-won, 1981; Spencer, 1988).

Suite à l'industrialisation du pays et à la disparition rapide des réseaux de familles traditionnelles élargies, l'adoption internationale fut approvisionnée par les dizaines de milliers d'enfants coréens souvent nés de jeunes ouvriers (yôgong) qui étaient abandonnés ou déclarés enfants trouvés dans la brutale tourmente de la migration interne et de l'urbanisation. Le nombre d'enfants abandonnés augmenta de façon spectaculaire, passant de 715 en 1955 à 11 319 en 1964, après qu'il ait commencé à ralentir, alors que le nombre de pensionnaires des orphelinats atteignit son apogée en 1967 avec 71 816 enfants affiliés aux 602 établissements (Miller, 1971). Entre 1955 et 1970, un total de 80 520 enfants furent abandonnés avec la pauvreté urbaine comme raison invoquée pour la moitié des cas, suivie de l'handicap physique (18,5 pour cent), l'éclatement de la famille (11,4 pour cent), la négligence des parents (6,7 pour cent), l'illégitimité (5,5 pour cent) et la prostitution (4,5 pour cent) (Chakerian, 1968: 36-39).

À la fin des années 1960, le programme de l'adoption internationale de la Corée gagna soudainement en popularité à travers le monde. Même si l'impulsion initiale résultait d'une mission de sauvetage à adopter des enfants métis, l'adoption internationale était devenue le dernier recours pour les couples infertiles de la classe moyenne, sous la pression d'être à la hauteur du mandat d'après-guerre de construire une famille nucléaire normative. En Occident, l'adoption fut légitimée par l'idéologie libérale de gauche qui la définit comme un acte progressiste et antiraciste de sauvetage d'un enfant démuné de la « misère du tiers-monde », et un moyen de créer une soi-disant famille arc-en-ciel (Benet, 1976: 120-126; Kirton, 2000; Masson, 2001; Solinger, 2003: 20-32; Triseliotis, 2000). La demande des pays occidentaux pour les enfants coréens augmenta parallèlement à une pénurie croissante d'enfants disponibles de la classe ouvrière dans le pays. Ceci était un résultat de la légalisation de l'avortement, de l'augmentation de la disponibilité des contraceptifs, de la tolérance croissante de la société envers les mères célibataires devenues admissibles à l'aide sociale du gouvernement, mais, pardessus tout, le renforcement général des droits des femmes après la révolution sexuelle de 1968 (Doreen Farrar, 1999; Solinger, 1992; Zelizer, 1985) qui fut une force majeure contribuant.

L'adoption internationale devint presque synonyme de l'adoption de la Corée, et était perçue comme une stratégie de liaison pour développer des liens d'amitié entre la Corée et les pays d'accueil. En 1973, le directeur de Holt, Jack Theis, déclara: « Les orphelins coréens adoptés à l'étranger se sont transformés en certains des ambassadeurs de bonne volonté du pays. » (*Korea Newsreview*, 10/2/73). Deux ans plus tard, l'ambassadeur suédois, Bengt Odevall, déclara dans une interview:

« Le programme d'adoption est l'un des engagements les plus réussis entre nos deux pays. Quelques 3 400 orphelins coréens adoptés par des familles suédoises de 1967 à 1974 ont été bien intégrés dans leurs familles adoptives... Je pourrais dire que les relations entre nous peuvent être comparées à une relation liée au sang en considération du programme d'adoption réussi. » (*Korea Newsreview*, 18/10/75).

Une travailleuse sociale canadienne Sydney Byma (1974) mit aussi en garde que l'adoption internationale entravait le développement d'un système de protection sociale national en Corée, tandis que Service Social International et Save the Children conclurent que l'existence d'une politique d'adoption efficace en Corée encourageaient les parents à abandonner leurs enfants dans leur croyance d'une vie matérielle meilleure dans un pays occidental, ou, encore plus troublant, à utiliser l'adoption comme une forme d'avortement rétroactif (Kim Una, 2002; Lee Hye-Kyung, 1993; *Korea Newsreview*, 21/12/74). Une réponse encore plus frappante vint de Dag Ahlander (1976), secrétaire à l'ambassade de Suède à Séoul, puisqu'il informa ses compatriotes qu'on devait considérer l'adoption internationale comme un phénomène de la classe supérieure occidentale et qu'elle provoquait fortement des réactions négatives dans les pays d'origine. Ahlander mentionna comment les médias coréens avaient dépeint le principal pays adoptant de la Suède d'une manière négative alors que les Suédois demandaient de plus en plus d'enfants coréens. En outre, le Conseil de l'Europe (1980: 44-45) exprima ses inquiétudes à propos de son utilisation en échange d'une aide économique et d'un soutien politique.

La première moitié des années 1970 vit l'adoption internationale jouer un rôle dans la lutte pour la légitimité menée entre les deux Corées. La Corée du Nord accusa son voisin du sud de vendre la progéniture coréenne aux Occidentaux dans un but lucratif (Ho Park Soon, 1994: 52). L'attention négative conduisit à plusieurs arrêts temporaires affectés par la panique en Europe du Nord et à la promotion de l'adoption domestique, tandis que le programme d'adoption lui-même fut transformé en quelque chose de similaire à un secret d'État puisque ses chiffres étaient confidentiels à partir de 1974 et séparés des statistiques sur l'émigration et la diaspora (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 2002; Pyôn, Yi & Kim, 1999: 47).

Les arrêts temporaires concernaient principalement les pays scandinaves de la Suède, de la Norvège et du Danemark entre 1970 et 1975, en partie motivés par une forte prépondérance des adoptions perturbées où les adoptés étaient placés dans des institutions et des foyers d'accueil et la découverte de cas de maltraitance d'enfants adoptés coréens dans ces pays, et en partie par les reportages ouverts sur les critiques de la Corée du Nord dans les médias scandinaves de gauche (*Dagens Nyheter*, 7/1/71; *Korea Newsreview*, 8/2/75; *Korea Times* 15/12/74; *Seoul Shinmun*, 5/12/74). Néanmoins, les affaires reprirent après un lobbying intense de la part des trois pays scandinaves. La Suède en particulier joua un rôle important dans la campagne pour abolir les interdictions temporaires en se servant de sa position délicate au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Au cours de la période de turbulence, on encouragea les parents adoptifs à venir en Corée et à prendre leurs enfants sur place pour éviter toute publicité négative sur la « vente par correspondance de bébés » escortés, et on leur dit explicitement de garder le secret dans les médias concernant l'adoption de leurs enfants coréens.

En réponse aux accusations de la Corée du Nord et pour renforcer l'image négative du pays, une révision de la loi, en 1976, la rebaptisant Loi spéciale sur l'adoption (Ibyangt'ûgryêbôp), rendit l'adoption

domestique, le placement en famille d'accueil et le parrainage plus faciles et on annonça un plan d'élimination progressive de l'adoption internationale vers 1981 (à l'exception des enfants métis et handicapés) (Breckenridge, 1977; Chun Byung Hoon, 1989; Ministry of Health and Welfare, 2002; Sarri, Baik & Bombyk, 1998; *Korea Herald*, 15/9/76; *Korea Times*, 18/7/86). Dans le même temps, le nombre de pays receveurs fut limité à onze, et les agences, limité à quatre, devaient être entièrement administrées par des Coréens: Social Welfare Society, Holt Children's Services, Korea Social Services et Eastern Child Welfare Society. Le plan quinquennal pour l'adoption et la famille d'accueil (1976-81) visait à réduire le nombre d'adoptions internationales de 1 000 par année, en augmentant simultanément les adoptions domestiques de 500 grâce à l'introduction d'un système de quota. Régi par la Social Welfare Society, le quota était basé sur le nombre d'adoptions domestiques de l'année précédente (Una Kim, 2002; Yun Yong-su, 1993: 42-43).

En 1979, le président Park Chung Hee fut tué par un de ses plus proches collaborateurs, et comme auparavant, après une courte période de démocratisation, un nouveau militaire puissant, Chun Doo Hwan, arriva au pouvoir par un coup d'État. En 1980, le nouveau gouvernement mit fin à la politique de 1976 étant donné qu'il était évident que le plan ne serait pas respecté en raison d'une défaillance dans l'augmentation des adoptions domestiques. Il décrivit une nouvelle approche à l'adoption internationale, intégrant l'adoption à la soi-disant politique étrangère non-gouvernementale (*mingan oegyo*) pour élargir le programme d'émigration et développer des liens d'amitié avec les alliés de l'Ouest (Sarri, Baik & Bombyk, 1998; *Korea Times*, 12/10/80). Le système de quota fut aboli par un processus de déréglementation du gouvernement et les quatre agences furent autorisées à faire concurrence les unes avec les autres et à envoyer un nombre illimité d'enfants adoptables à l'étranger.

Par conséquent, les adoptions augmentèrent de façon spectaculaire, entraînant le plus grand nombre d'enfants envoyés à l'étranger en une décennie — 66 511 placements à l'étranger (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 1999). Les années 1980 furent aussi les années montrant le plus grand mouvement d'émigration de la Corée vers presque les mêmes pays occidentaux touchés par l'adoption internationale. Les agences se livraient aux activités lucratives, placements immobiliers, et dirigeaient leurs propres cliniques de livraison, foyers d'accueil et établissements temporaires. Après qu'un scandale ait éclaté en 1984 à propos des placements à l'étranger d'enfants disparus, à l'insu ou sans le consentement de leurs parents biologiques, les enfants abandonnés ne furent plus admissibles à l'adoption. Depuis lors, un nombre croissant de maisons de maternité pour les jeunes mères célibataires ont été la principale source de nouveau-nés en bonne santé (O, 1994; Yi Sôn-ok, 2001: 37). Dans les années 1980, la Corée avait atteint un niveau acceptable de richesse économique, et Park In Sun (1998: 229) a appelé ceux qui ont été expédiés à l'étranger des « ambassadeurs de bonne volonté » dans la décennie des « enfants oubliés », « victimes d'une poursuite d'une plus grande prospérité économique nationale. » Entre 1984 et 1988, l'adoption internationale de la Corée atteignit le sommet avec 6 500 à 9 000 cas par année, ce qui représente un incroyable 1 à 1,4 pour cent des naissances vivantes annuelles du pays (Kim Una, 2002).

Déjà depuis le début des années 1970, la majorité absolue des enfants adoptés à l'étranger étaient à ce jour des Coréens de souche et surtout des filles, bien que la proportion de garçons ait été en augmentation. Les enfants abandonnés qui avaient constitué 55-65 pour cent du total dans les années 1960 ainsi que ceux provenant de familles éclatées avaient été de plus en plus remplacés à la fin de la décennie par les enfants de mères célibataires de la classe moyenne. Environ la moitié des enfants venaient de ces femmes célibataires, et l'autre moitié venaient toujours de jeunes ouvriers (Spencer, 1988; Tahk, 1986a, 1986b). En outre, la proportion d'enfants handicapés augmentait graduellement, constituant une adoption sur quatre. Ce n'est pas un hasard que parmi les pays receveurs, ceux qui avaient pris parti pour l'alliance anti-communiste dans la guerre et continué à être des alliés politiques et partenaires commerciaux importants, aient accueilli le plus d'enfants; les États-Unis, la Norvège et la Suède au début des années 1950, le Danemark, le Canada, la France, l'Australie, la Belgique et les Pays-Bas depuis les années 1960, et, enfin, le Luxembourg en 1984. De plus, depuis les années 1960, les enfants coréens sont également allés en Allemagne de l'Ouest, Italie et Suisse et un plus petit nombre en Angleterre, Nouvelle-Zélande, Irlande, Espagne et Finlande.

Nouvelles directions

Les événements de juin 1987 — manifestations d'étudiants, grèves des ouvriers et protestations populaires massives — mirent fin aux 26 ans de régime militaire puisque le président Chun fut contraint de démissionner et d'annoncer l'ouverture des élections démocratiques (Cumings, 1997: 386-392; Lindström, 1993). Même si son bras droit Roh Tae Woo fut élu président à l'élection suivante de décembre en raison d'une division malencontreuse dans l'opposition, le gouvernement de Roh (1988-1992) est généralement considéré comme la phase de transition vers la démocratie complète en Corée.

Les Jeux olympiques de Séoul en 1988 présentèrent au monde une Corée fière et nouvellement industrialisée et démocratisée. Pourtant, les journalistes occidentaux commencèrent à écrire sur le programme de l'adoption, et dépeignirent le pays hôte comme le principal exportateur mondial d'enfants. Les critiques de l'adoption internationale avaient été entendues avant en Corée, mais l'attention négative n'avait jamais été aussi forte et massive que celles de 1988. En conséquence, l'envoi des enfants coréens à l'étranger fut temporairement suspendu pendant les Jeux olympiques, afin d'éviter d'autres attentions négatives, et le nombre d'adoptions internationales fut sensiblement réduit l'année suivante.

En septembre 1989, des nouvelles lignes directrices pour l'amélioration de la politique et de la pratique de l'adoption du pays furent émises dans le but de réduire le nombre annuel d'enfants qui allaient à l'étranger et éventuellement arrêter les adoptions en 1996, à l'exception des enfants handicapés ou métis. Les agences d'adoption furent publiquement critiquées pour avoir surfacturé pour les adoptions autant domestiques qu'internationales et pour avoir donné de généreux « frais de livraison » aux instituts médicaux dans leur quête d'enfants adoptables (Sarri, Baik & Bombyk, 1998; Yun Yông-su, 1993: 44-45; *Korea Herald*, 9/9/89). Des réductions d'impôt furent prévues pour encourager l'adoption domestique, qu'on avait prévu de croître de 400-600 placements par année, tandis que les placements à l'étranger furent limités à des cas de renonciation — en réalité, les enfants nés de jeunes mères célibataires dans les cliniques de livraison et les maternités des agences.

En août 1994, ce second plan gouvernemental pour éliminer progressivement l'adoption internationale fut annulé pour la simple raison que le nombre d'adoptions domestiques était resté trop bas et, à sa place, une diminution annuelle flexible de 3 à 5 pour cent fut mise en place avec un délai plus lointain de 2015 (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 2002; Pyôn, Yi & Kim, 1999: 53-54). En 1995, la loi sur l'adoption fut changée par son nom actuel, la Loi spéciale sur la promotion et la procédure de l'adoption (Ibyangch'okjin mit chôlch'aê kwanhan t'ûgryêbôp), et cette loi subit deux plus petites révisions en 1999 et 2000 (Yun Hyê-mi, 1995). Entre 1991 et 1997, le gouvernement coréen réussit à maîtriser le nombre d'adoptions à un peu plus de 2 000 cas par année, mais durant la crise économique asiatique du FMI de 1997 à 1999, on permit à augmenter à nouveau l'adoption internationale et les placements des « orphelins du FMI » contribuèrent à une augmentation de 2 400 enfants par an (Kim & Finch, 2002). Dans le même temps, le gouvernement encouragea l'adoption domestique, qui représentait un tiers de toutes les adoptions à la fin des années 1990. En outre, depuis la fin de la crise économique, le gouvernement s'est efforcé de créer un système de familles d'accueil de longue durée basé sur des modèles occidentaux comme une alternative à l'adoption (ministère de la Santé et de l'Assistance sociale, 2002).

Suite à ces efforts, 22 925 enfants furent adoptés à l'étranger durant les années 1990, la majorité absolue des enfants étant nés hors mariage. On estime qu'entre 80 et 90 pour cent des enfants nés hors-mariage dans le pays finissent en adoption par rapport à, par exemple, 1 pour cent aux États Unis (Chandra, Abma, Maza & Bachrach, 1999; voir *Dong-A Ilbo*, 27/9/01). Ceci en dépit du fait que la Corée, avec 1 pour cent des femmes expérimentant la maternité adolescente, a le plus bas taux de grossesses chez les adolescentes parmi tous les pays de l'OCDE, tandis que les États-Unis avec 22 pour cent est en tête de liste (Fonds des Nations unies pour l'enfance, 2001). De plus, on estime que 4 pour cent de la population coréenne vit sous le seuil de pauvreté tandis que la proportion correspondante pour les États-Unis est de 12,7 pour cent.

De nos jours, les mères qui renoncent sont surtout des adolescentes ou au moins ayant moins de 25 ans, passant souvent leurs grossesses derrière les murs isolés des maternités des agences, et la majorité vient de la classe moyenne où la stigmatisation d'une activité sexuelle avant le mariage ou d'un mariage antérieur a le potentiel de ruiner l'avancement social futur tant pour le parent que pour l'enfant (Yi Sôn-ok, 2001: 70-73). La proportion de garçons est légèrement plus élevée que celle des filles, alors que pas moins d'un enfant sur trois est considéré handicapé. Finalement, le nombre des pays d'accueil a été limité à neuf en 2002: États-Unis, Norvège, Suède, Danemark, France, Luxembourg, Australie, Canada et Pays-Bas.

Park In Sun (2002) souligne que la situation actuelle de la Corée est une forte réminiscence de la situation dans les pays occidentaux avant le changement de mœurs qui a eu lieu après la révolution sexuelle des années 1960. Elle indique que la Corée devra bientôt aussi s'occuper de ses enfants, au lieu de blâmer les conséquences de la guerre ou la priorisation de la croissance économique au cours de la rapide industrialisation de la Corée. Ces excuses sont encore parfois utilisées pour s'y cacher derrière, sans parler de l'image auto-orientalisante de la pensée confucéenne et de l'esprit de clan confucéen basé sur la lignée de sang. Cette explication culturaliste est, bien sûr, aussi superficielle que les explications utilisées par les Occidentaux pour légitimer l'impératif de l'adoption pour les enfants de divorce ou nés hors mariage, avant la révolution sexuelle des années 1960.

D'autre part, l'adoption d'enfants nord-coréens par des Coréens du Sud pourrait devenir une réalité dans un avenir pas trop lointain, puisque le nombre de réfugiés de la Corée du Nord continue d'augmenter. En fait, les enfants d'origine coréenne de la Mandchourie ont déjà commencé à arriver en tant qu'adoptés,

quoiqu'en très petit nombre (*Wolgan Chosun*, 7/1/02). En janvier 2002, deux enfants orphelins nord-coréens qui, avec des milliers d'autres enfants sans parents, avaient traversé la Mandchourie via la frontière du fleuve Tuman en quête de nourriture, ont reçu l'asile en Corée du Sud, et dans le débat qui a suivi, le missionnaire américain Tim Peters a déclaré dans une interview:

« Je pense que l'adoption est une excellente solution. Vous vous souvenez peut-être que de nombreux enfants orphelins sud-coréens ont été adoptés par des familles de l'Ouest après la guerre de Corée. Il est temps pour les Sud-Coréens de faire de même. » (*Korea Times*, 18/3/02).

L'adoption internationale se poursuit, après plus d'un demi-siècle. L'adoption internationale est trop souvent utilisée pour se débarrasser des enfants onéreux et « impurs », stigmatisés par l'illégitimité (*sasaenga*), par le handicap (*changae'a*) ou par la race (*honhyôla*). Les enfants métis sont revenus ironiquement une catégorie d'adoption, cette fois engendrés par les travailleurs immigrés venus de l'Asie du Sud ou du Sud-Est et par conséquent appelés les enfants *Kosian*. Il n'est pas surprenant que le Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies ait également critiqué à plusieurs reprises la Corée pour ne pas appliquer des mesures visant à lutter contre la discrimination sexuelle, sociale ou raciale, tandis que son Comité des droits de l'enfant exprime sa préoccupation pour la continuation de l'adoption internationale en provenance d'un pays ayant la 12^e plus grande économie mondiale (Comité des droits de l'enfant, 2003).

Références

- Ahlander, Dag S. 1976. «Sverige i världen» [La Suède dans le monde]. Dans *Sverige sett utifrån. Reflexioner från några svenskar i utrikestjänst* [Suède vue de l'extérieur. Réflexions d'un groupe de Suédois dans le service des affaires étrangères], 3-40. Stockholm: Secretary for Future Studies.
- Alvernaz, Rose et Helen Tieszen. 1958. «Technical assistance for child welfare in Korea». *Children* 5 (4): 134-139.
- Anthony, Joseph. 1960. *The rascal and the pilgrim. The story of the boy from Korea*. New York: Farrar, Straus and Cudahy.
- Back, Tae Hyeon. 2001. «The social reality faced by ethnic Koreans in Central Asia». *Korean and Korean American Studies Bulletin* 12 (2-3): 45-88.
- Baik, Yeonoak et Jin Young Chung. 1996. «Family policy in Korea». *Journal of Family and Economic Issues* 17 (1): 93-112.
- Benet, Mary Kathleen. 1976. *The politics of adoption*. New York: The Free Press.
- Bowman, LeRoy, Benjamin A. Gjenvick, et Eleanor T.M. Harvey. 1961. *Children of tragedy. Church World Service survey team report on intercountry orphan adoption*. New York: Church World Service.
- Breckenridge, Lee. 1977. «Non-recognition of foreign abandonment decrees in United States adoption proceedings». *Harvard International Law Journal* 18 (1): 137-150.
- Chakerian, Charles G. 1962. *Concern, responsibility, opportunity. First report on Korea*. New York: Church World Service.
- 1963. *The changing scene. Second report on Korea*. New York: Church World Service.
- 1968. *From rescue to child welfare*. New York: Church World Service.
- Chang, Edward Taehan. 2000. «Korean kaleidoscope: An overview of Korean immigration to the U.S.». *Korean and Korean American Studies Bulletin* 11 (2): 5-20.
- Chang, Pilwha. 1996. «A feminist view of social policy in some East Asian countries». *Asian Journal of Women's Studies* 2 (1): 7-37.
- Cho, Hyoung. 1997. «Fertility control, reproductive rights, and women's empowerment in Korea». *Asian Journal of Women's Studies* 3 (1): 103-132.
- Ch'oe, Wôn-kyu. 1996. *Oeguk'minganwônjodanch'êûi hwaldongwoa hanguksahoe-saôb paljônê mich'in yôngnyang* [Activités des organismes bénévoles étrangers et leurs influences sur le développement du travail social en Corée]. Thèse de Ph.D. Seoul National University: Department of Social Work.
- Choi, Chungmoo. 1995. «Transnational capitalism, national imaginary, and the protest theater in South Korea». *Boundary* 2 33 (1): 235-261.
- Choi, Jang Jip. 1995. «Political cleavages in South Korea». Dans *State and society in contemporary Korea*, edited by Hagen Koo, 13-50. Ithaca: Cornell University Press.
- Chông, Ki-wôn et Hyôn-ae An. 1994. *Kugnae mit kugoeibyângûi hyônangwajê* [L'examen de la fonction de l'adoption domestique et internationale]. Study No. 94-09. Seoul: Korea Institute for Health and Social Affairs.
- Chun Byung Hoon. 1989. «Adoption and Korea». *Child Welfare* 68 (2): 255-260.
- Clement, Thomas Park. 1998. *The unforgotten war (Dust of the streets)*. 1998. Bloomfield: Truepeny.
- Committee on the Rights of the Child. 2003. Consideration of reports submitted by states parties under article 44 of the convention. Thirty-second session. Concluding observations: Republic of Korea. New York: United Nations Convention of the Rights of the Child.
- Coughlan, James E. 1995. «Korean immigrants in Australia: The characteristics of recent Korea-born

- immigrants to Australia and a socio-demographic and economic profile of the Korean-born community from the 1991 census». *Korea Observer* 26 (3): 379-417.
- Cui, Longbao. 1990. «The position and development of Koreans in China». Dans *Koreans in China*, édité par Dae-Sook Suh et Edward J. Schultz, 78-92. Papers of the Center for Korean Studies No. 16. Honolulu: Center for Korean Studies.
- Cumings, Bruce. 1992. «Silent but deadly: Sexual subordination in the U.S.-Korean relationship». Dans *Let the good times roll. Prostitution and the U.S. military in Asia*, édité par Sandra Pollock Sturdevant et Brenda Stoltzfus, 169-175. New York: The New Press.
- 1997. *Korea's place in the sun. A modern history*. New York: W.W. Norton.
- Department of Social Affairs. 1976. *Adoption av utländska barn* [Adoption d'enfants étrangers]. Statens offentliga utredningar 1967: 57. Stockholm: Department of Social Affairs.
- Doreen Farrar, Patricia. 1999. *Relinquishment and abjection: A semanalysis of the meaning of losing a baby to adoption*. thèse de Ph.D. Sydney University of Technology: Faculty of Nursing, Midwifery and Health.
- Dower, John W. 1986. *War without mercy. Race and power in the Pacific war*. New York: Pantheon.
- 1999. *Embracing defeat. Japan in the aftermath of World War II*. London: Penguin.
- Eckert, Carter J., Ki-baik Lee, Young Ick Lew, Michael Robinson et Edward W. Wagner. 1990. *Korea old and new. A history*. Seoul: Hollym.
- Foley, James A. 2001. «'Ten million families'; Statistic or metaphor?». *Korean Studies* 25 (1): 96-110.
- 2002. *Korea's divided families. Fifty years of separation*. London: Routledge Curzon.
- Grinker, Roy Richard. 1998. *Korea and its futures. Unification and the unfinished war*. New York: St Martin's Press.
- Halliday, Jon et Bruce Cumings. 1988. *Korea: The unknown war. An illustrated history*. London: Viking.
- Hanley, Charles J., Sang-Hun Choe et Martha Mendoza. 2001. *The bridge at No Gun Ri. A hidden nightmare from the Korean War*. New York: Henry Holt.
- Hastings, Max. 1989. *The Korean war*. New York: Touchstone.
- Herman, Ellen. 2003. «Bertha and Harry Holt». Dans *The adoption history project*. University of Oregon: Department of History: <http://darkwing.uoregon.edu/~adoption/people/holt.htm> (2003-07-11)
- Holt, Bertha. 1982. *Created for God's glory*. Eugene: Holt International Children's Services.
- [1956] 1992a. *The seed from the East. As told to David Wisner and Harry Albus*. Eugene: Holt International Children's Services.
- 1992b. *Bring my sons from afar. The unfolding of Harry Holt's dream*. Eugene: Holt International Children's Services.
- Holt Children's Services. 1985. *Holt'û 30 nyôn/Holt 30 years*. Seoul: Holt Children's Services.
- Holt International Children's Services. 1992. *Years of love... A collection of articles and letters about adoption and helping homeless children*. Eugene: Holt International Children's Services 1992.
- Hong, Sa-wôl et Sa-hyôn Kim. 1979. *Hangukhaeoeiminyôngu* [Une étude sur l'émigration coréenne à l'étranger]. Study No. 79-03. Seoul: Korea Development Institute.
- Hong, Sa-won. 1981. «Policies and programs for urban migrant women in Korea». *Korea Journal* 21 (11): 4-21.
- 1982. «Another look at marriages between Korean women and American servicemen». *Korea Journal* 22 (15): 21-30.
- Hong, Sung-Won. 2000. «The Korean War and the lives of Koreans». *Korea Focus* 8 (3): 75-84.
- Human Rights and Equal Opportunity Commission. 1997. *Bringing them home. National inquiry into the separation of aboriginal and Torres Strait children from their families*. Sydney: Human Rights and Equal Opportunity Commission: http://www.hreoc.gov.au/social_justice/stolen_children/how_to.html (2003-03-10)
- Hurh, Won Moo. 1972. «Marginal children of war: An exploratory study of American-Korean children». *International Journal of Sociology of the Family* 2 (3): 10-20.
- 1998. *The Korean Americans. The new Americans* 5. Westport: Greenwood Press.
- Kim, Hyun Sook. 1997. «History and memory: The 'comfort women' controversy». *Positions* 5 (1): 773-106.
- International Union for Child Welfare. 1954. «Saving the children in Korea». *Newsletter of the International Union for Child Welfare*. Janvier-février: 2-4.
- Kim, Bok-Lim C. 1972. «Casework with Japanese and Korean wives of Americans». *Social Casework* 53 (5): 273-279.
- Kim, Chin et Timothy G. Carroll. 1975. «Intercountry adoption of South Korean orphans: A lawyer's guide». *Journal of Family Law* 14 (2): 223-253.
- Kim, Choong Soon. 1988. *Faithful endurance. An ethnography of Korean family dispersal*. Tucson: University of Arizona Press.
- Kim, Dae Young et John E. Sloboda. 1981. «Migration and Korean development». Dans *Economic development, population policy, and demographic transition in the Republic of Korea*, 6-138. *Studies in the modernization of the Republic of Korea: 1945-1975*. Harvard East Asian Monographs 93. Cambridge: Harvard University Press.

- Kim, Eun-shil. 1996. «The cultural logics of the Korean modernization project and its gender politics.» *Asian Journal of Women's Studies* 6 (2): 50-77.
- Kim Seung-kyung et John Finch. 2002. «Living with rhetoric, living against rhetoric: Korean families and the IMF economic crisis.» *Korean Studies* 26 (1): 120-139.
- Kim, Son-Ung. 1981. «Population policies in Korea». Dans *Economic development, population policy, and demographic transition in the Republic of Korea*, 196-221. *Studies in the modernization of the Republic of Korea: 1945-1975*. Harvard East Asian Monographs 93. Cambridge: Harvard University Press.
- Kim, Tai-Hun. «The effects of sex-selective abortion on fertility level in Korea». *Korea Journal of Population and Development* 26 (1): 43-59.
- Kim, Una. 2002. «Dark side of Korean adoption». *Um & Yang* 11 (1): 23-28.
- Kirton, Derek. 2000. *'Race', ethnicity and adoption. 'Race', health and social care series*. Buckingham: Open University Press.
- Koo, Hagen. 2001. *Korean workers. The culture and politics of class formation*. Ithaca: Cornell University.
- Lee, Hye-kyung. 1994. «Gender division of labor and the authoritarian developmental state: Korean experience». Dans *Gender division of labor in Korea*, édité par Hyoung Cho et Pil-wha Chang, 292-323. Korean Women's Institute Series 5. Seoul: Ehwa Woman's University Press.
- Lee, Hyo-Jae. 1985. «National division and family problems». *Korea Journal* 25 (8): 4-18.
- Lee, Kwang-kyu. 1975. *Kinship system in Korea*. New Haven: Human Relations Area Files.
- 1993. «Overseas Koreans in the global context». *Studies of Koreans Abroad* 3: 7-64.
- 2000. *Overseas Koreans*. Seoul: Jimoondang Publishing Company.
- Lee, Sea Baick. 1989. «Population policy evolution and its demographic consequences in Korea». *Korean Journal of Public Health* 42 (6): 25-37.
- Lim, Hyun-Chin. 1985. *Dependent development in Korea 1963-1979*. Korean Studies Series No. 8. Seoul: Seoul National University Press.
- Lindström, Lars. 1993. *Accumulation, regulation, and political struggles. Manufacturing workers in South Korea*. Thèse de Ph.D. Stockholm University: Department of Political Science.
- Lowe, Lisa. 1996. *Immigrant acts. On Asian American cultural politics*. Durham: Duke University Press.
- Lowe-Lee, Florence. 2003. «Korea's aging population: Economic and social challenges». *Korea Insight* 10 (5): 1-2.
- Masson, Judith. 2001. «Intercountry adoption: A global problem or a global solution?». *Australian Journal of International Affairs* 55 (1): 141-168.
- Miller, Helen 1971. «Korea's international children». *Lutheran Social Welfare* 13 (été): 12-23.
- Ministère de la Santé et du Bien-être. 1999. *Statistiques du ministère de la Santé et du Bien-être*. Seoul: Ministère de la Santé et du Bien-être.
- 2001. *Adong pokji sisól il'lamp'yo* [Une liste d'établissements de protection de l'enfance]. Seoul: Ministère de la Santé et du Bien-être.
- 2002. *History and policy of adoption in Korea*. Seoul: Ministry of Health and Welfare.
- Molumphy, Henry D. 1984. *For common decency: The history of foster parents plan, 1937-1983*. Warwick: Foster Parents Plan International.
- Nam, Duck-Woo and Kong-Kyun Ro. 1981. «Population research and population policy in Korea in the 1970s». *Population and Development Review* 7 (4): 651-669.
- O, Yong-chu. 1994. *Hanguk adongbokji kigwan'gwa kisôlûi sôl'lib'baegyông'gwa paljônjôk yoinê kwanhan yôngu* [Une étude sur l'historique de l'établissement et les facteurs de développement dans les organismes coréens de protection de l'enfance]. Thèse de Ph.D. Soongsil University: Department of Social Work.
- Okazawa-Rey, Margo. 1997. «Amerasian children in GI town: A legacy of U.S. militarism in South Korea». *Asian Journal of Women's Studies* 3 (1): 71-102.
- Oum, Young Rae. 2003. «Beyond a strong state and docile women. Reproductive rights and skewed sex ratio in South Korea.» *International Feminist Journal of Politics* 5 (3): 420-446.
- Overseas Koreans Foundation. 1999. *Historical sketch of Korean exodus*. Seoul: Overseas Korean Foundation.
- Paik, Lak-geon George. [1927] 1980. *The history of protestant missions in Korea 1832-1910*. Seoul: Yonsei University Press.
- Park, In Sun. 1994. *Haeoeibyanginûi ppurich'atgiê kwanhan yôngu* [Une étude sur la recherche des adoptés coréens]. Thèse de Ph.D. Ehwa Woman's University: Department of Social Work.
- 1998. *People who search/Ppurirûl ch'atnûn saramdûl*. Seoul: Hana Medical Publishing.
- 2002. «Looking after our children with our hands». Article présenté à *Looking after our children with our hands*. Symposium sur l'amélioration de l'adaptation sociale des adoptés à l'étranger et pour stimuler les soins à domicile des enfants, Assemblée nationale, Séoul, 2 décembre 2002.
- Park, Sook-ja. 2001. «Woman's choice for induce abortion and its legislative issues». *Hanguk Yôsônghak* 17 (2): 69-99.
- Park, Soon Ho. 1994. *Forced child migration: Korea-born intercountry adoptees in the United States*. Thèse de Ph.D. University of Hawaii: Department of Geography.

- Penner, Erica E. 1996. *Comparative analysis of international child adoption practices and policies in Korea and China*. Mémoire de M.A. McGill University: School of Social work.
- Pyôn, Yong-ch'an, Sam-sik Yi and Yu-kyông Kim. 1999. *Uri nara ibyangjêdo kaesônê kwanhan yôngu* [Une étude sur l'amélioration du système d'adoption de la Corée]. Study No. 99-19. Seoul: Korea Institute for Health and Social Affairs.
- Republic of Korea National Red Cross. 1977. *The dispersed families in Korea*. Seoul: Republic of Korea National Red Cross.
- Ressler, Everett M., Neil Boothby et Daniel J. Steinbock. 1988. *Unaccompanied children. Care and protection in wars, natural disasters, and refugee movements*. Oxford: Oxford University Press.
- Ryang, Sonia. 1998. «Inscribed (Men's) bodies, silent (women's) words: Rethinking colonial displacement of Koreans in Japan». *Bulletin of Concerned Asian Scholars* 30 (4): 3-15.
- 2001. «Introduction: Resident Koreans in Japan». Dans *Koreans in Japan. Critical voices from the margin*, édité par Sonia Ryang, 1-12. Asia's transformations 2. London: Routledge.
- Sarri, Rosemary C, Yenoak Baik et Marti Bombyk. 1998. «Goal displacement and dependency in South Korean-United States intercountry adoption». *Children and Youth Services Review* 20 (1-2): 87-114.
- Shin, Eui Hang. 2001. «Effects of the Korean War on social structures of the Republic of Korea». *International Journal of Korean Studies* 5 (1): 133-158.
- Shin, Gi-Wook. 1998. «Nation, history and politics: South Korea». Dans *Nationalism and the construction of Korean identity*, édité par Hyung Il Pai et Timothy R. Tangherlini, 148-165. Korea research monograph 26. University of California: Center for Korean Studies.
- Solinger, Rickie. 1992. *Wake up little Susie. Single pregnancy and rave before Roe v. Wade*. London: Routledge.
- 2003. *Beggars and choosers. How the politics of choice shapes adoption, abortion, and welfare in the United States*. New York: Hill and Wang.
- Song, Byung-Nak. 1992. *The rise of the Korean economy*. Oxford: Oxford University Press.
- Spencer, Robert F. 1988. *Yôgong: Factory girl*. Seoul: Royal Asiatic Society, Korea Branch.
- Stahl, Charles W. et Fred Arnold. 1986. «'Overseas workers'. Remittances in Asian development». *International Migration Review* 20 (4): 899-925.
- Tahk, Youn-Taek. 1983. «Brief history of Social Welfare Society». *Stretch your love* 1 (1): 3.
- 1986a. «Intercountry adoption program in Korea. Policy, law and service». Dans *Adoption in worldwide perspective. A review of programs, policies and legislation in 14 countries*, édité par R.A.C. Hoksbergen, 79-91. Lisse: Swets & Zeitlinger.
- 1986b. «Saeroun sigagêsô pon ibyang» [Adoption vue sous un nouvel angle]. *Sahoe-bokjihakhoeji* 8: 209-232.
- Takaki, Ronald. 1998. *Strangers from a different shore. A history of Asian Americans*. Version révisée et actualisée. Boston: Back Bay Books.
- Tedesco, Frank M. 1996. «Rites for the unborn dead: Abortion and Buddhism in contemporary Korea». *Korea Journal* 36 (2): 61-74.
- Tieszen, Helen. 1966. «Changes in services to children». *Children* 13 (1): 28-30.
- Tise, Larry E. 1992. *A book about children: Christian Children's Fund, 1938-1991*. Richmond: Christian Children's Fund.
- Tomasko, Frances Welguisz. 1996. «Korean immigration to the United States». *KoreaFulbright Forum* 12: 103-114.
- Triseliotis, John. 2000 «Intercountry adoption. Global trade or global drift?». *Adoption & Fostering* 24 (2): 45-54.
- United Nations Children's Fund. 2001. *Teenage births in rich countries*. Florence: Innocenti Research Centre.
- White, Link S. 1995. *Chesi's story. One boy's long journey from war to peace*. Tallahassee: Father & Son.
- Wu, Frank H. 2002. *Yellow. Race in America beyond black and white*. New York. Basic Books.
- Yi, Mi-sôn. 2001. *Haeoeibyanginûi simrisahoejôgjôgûngê yônghyangûl mach'inûn yoinû kwanhan yôngu* [Recherche sur les facteurs qui influencent l'adaptation psycho-sociale des adoptés à l'étranger]. Thèse de Ph.D. Seoul Women's University: Department of Social Work.
- Yi, Sôn-ok. 2001. *Urinara yobohoadongûi ibyangjêdo silt'aewoa kaesonbanga* [Étude sur l'état actuel et le plan d'amélioration du système d'adoption pour les enfants ayant besoin de la protection en Corée]. Mémoire de M.A. Sejong Women's University: Department of Social Welfare.
- Yoneyama, Lisa. 1995. «Memory matters: Hiroshima's Korean atom bomb memorial and the politics of ethnicity». *Public Culture* 7 (Spring): 499-527.
- Yoon, In-Jin. 2001. «Korean-American experience: Ethnic mobilization as a mode of incorporation». *Review of Korean Studies* 4 (2): 11-54.
- Yoshiaki, Yoshimi. 1995. *Comfort women. Sexual slavery in the Japanese military during World War II*. New York: Columbia University Press.
- Yun, Hyê-mi. 1995. «Kugnaeibyang'gwa haeoeibyang: Kwagôwoa hyônjae, kûrigo kaesônbangan» [Adoption domestique et internationale en Corée: travail passé, présent et futur]. *Dongguk Journal* 14: 259-284.

Yun, Yông-su. 1993. *Hangukibyangsaôbûi chôngch'aeghwaê kwanhan yôngu* [Une étude sur la stabilisation et l'implantation du service d'adoption en Corée]. Mémoire de M.A. Dankook University: Department of Social Welfare.

Zelizer, Viviana A. 1985. *Pricing the priceless child: The changing social value of children*. New York: Basic Books.